

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 29 septembre 2015

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 28, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015**

**2015 DGRI 64** Subvention (40 000 euros) et convention avec Médecins du Monde pour un programme d'aide d'urgence aux populations sinistrées au Yémen.

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à Médecins du Monde (MDM) ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Médecins du Monde (MDM), 62 rue Marcadet 75018 Paris, la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 40 000 euros est attribuée à Médecins du Monde (MDM) au titre des aides d'urgences.

Article 3 : La dépense correspondante est imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre des relations internationales, exercice 2015 et suivants, sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**